



**INTERPRETATION DE NORME
PAR L'UNION TECHNIQUE DE L'ELECTRICITE ET DE LA COMMUNICATION ⁽¹⁾**

Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre – Installation des paratonnerres 17-100F4
Avril 2006

Avril 2006

Concerne :
NF C 17-100 décembre 1997 ⁽²⁾
Annexe B

Question :

La méthode d'évaluation du risque de foudroiement de l'annexe B de la norme est-elle toujours applicable ?

Réponse :

Non.

Suite à la publication du guide UTE C 17-100-2 traitant d'une analyse complète du risque foudre, une nouvelle méthode d'évaluation simplifiée fait l'objet du guide UTE C 17-108.

⁽¹⁾ Interprétation établie par la Commission de normalisation UF 81 – Protection des structures contre la foudre.

⁽²⁾ Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre – installation des paratonnerres - Cette norme est éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication - 33, avenue du Général Leclerc - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex - Tél. 01 40 93 62 00– www.ute-fr.com – E-mail : ventes@ute.asso.fr